



Achat d'une voiture quand on séparé mais pas divorcé

Par **benni777**, le **20/04/2013** à **17:21**

Bonjour,
je suis séparé mais pas divorcé, puis je acheter une voiture a mon nom sans que pour cela, que l'on me demande des comptes. le jour du divorce
merci d'avance.....

Par **amajuris**, le **20/04/2013** à **18:34**

bjr,
si vous êtes mariés sous le régime légal, tous ce que vous achetez appartient à la communauté de la même manière que les gains et salaires demeurent des biens communs.
donc n'achetez rien tant que vous êtes mariés.
cdt